



# Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur du SDIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 LYON Cedex 03

Lyon le 12 décembre 2008

Monsieur le directeur,

Je me permets de vous interpellé de nouveau pour vous faire part d'une nouvelle erreur concernant l'acheminement du courrier syndical.

Nous vous avons à plusieurs reprises alerté sur des courriers transmis au syndicat et qui nous arrivaient ouverts, ou qui n'arrivaient pas à destination. Nous pensions que les problèmes étaient résolus suite aux dernières mesures prises pour l'acheminement de la gazette.

Je découvre avec stupeur aujourd'hui, qu'un courrier que nous avons transmis à un vice-président du SDIS du Rhône par voie postale, à l'adresse du SDIS, ne lui a pas été remis, mais qu'au contraire, il nous a été retourné non sans avoir été ouvert préalablement !!!!!

Je joins une copie de l'enveloppe à mon courrier afin que vous puissiez constater le problème.

Nous ne pouvons pas accepter de telles erreurs. Il n'est pas admissible de les courriers transmis par le syndicat n'arrivent pas au destinataire.

Je vous laisse seul juge des mesures à prendre pour que cesse ce dysfonctionnement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire général,

Jacques GUILLON